



Une probation à la française ?

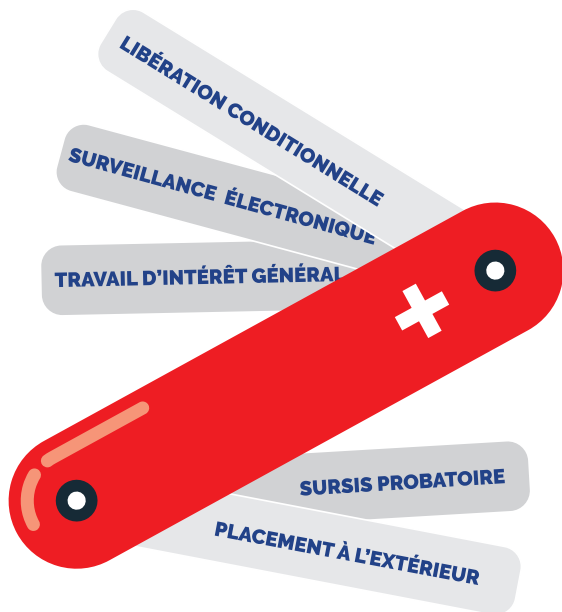
PERSPECTIVES HISTORIQUES,
COMPARATIVES ET CRITIQUES

JOURNÉE D'ÉTUDE
INTERNATIONALE

14 septembre 2018
de 9h00 à 18h30

École Nationale
de la Magistrature

3 ter Quai aux fleurs
75004 Paris



Inscription obligatoire auprès de :
secretariat.dap-me@justice.gouv.fr

vendredi 14 septembre

08h45 - 09h00 : Accueil des participants

09h00 - 09h15 : Ouverture

Direction de l'administration pénitentiaire

09h15 - 09h45

Propos introductif

Les enjeux contemporains de la probation, Denis SALAS, magistrat, professeur de droit, président de l'Association française pour l'histoire de la justice.

09h45 - 12h00 : Première session

Genèse historique et enjeux actuels du dispositif institutionnel de la probation

La probation française s'inscrit dans une longue histoire, 60 ans si on retient l'ordonnance du 23 décembre 1958 comme pierre angulaire du dispositif. Cette ordonnance instaure le juge de l'application des peines (JAP), mais également les comités de probation et d'assistance aux libérés (CPAL), qui fusionneront en 1999 avec les services socio-éducatifs en établissement pour créer les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Une histoire centenaire si on choisit de remonter à la loi du 14 août 1885 sur les moyens de prévenir la récidive, qui introduit la libération conditionnelle et la création de « sociétés de patronage ».

Cette première session propose de revenir sur l'histoire institutionnelle de la probation française afin d'éclairer les contours du dispositif actuel. Si les services pénitentiaires d'insertion et de probation sont désormais bien ancrés dans le paysage de la probation, comment articulent-ils leurs missions avec celles de leurs partenaires publics et privés ? Un contrepoint sur les conséquences de la réforme du NPS (national probation service) menée au Royaume-Uni dans les années 2010 sera proposé.

Président de session : Annie KENSEY, démographe, cheffe du bureau des statistiques et des études, DAP, chercheuse associée au CESDIP.

- *Aux origines de la probation, la libération conditionnelle en France de 1885 aux années 1930*, Elsa GENARD, doctorante en histoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

- *Retour sur 20 ans de recherche sur les agents de probation*, Christian MOUHANNA, sociologue, chargé de recherche au CNRS, directeur du CESDIP.

Échanges avec la salle puis pause-café

- *La probation en Europe : statistiques pénales européennes du conseil de l'Europe*, Marcelo AEBI, criminologue, Université de Lausanne.

Contrepoint : *La réforme de la probation au Royaume-Uni*, Lol BURKE, chercheur en criminologie, Université John Moores, Liverpool et Steve COLLETT, ancien directeur de la probation en Angleterre et au Pays de Galles.

Échanges avec la salle

12h00 - 14h00 : Déjeuner libre

14h00 - 15h45 : Deuxième session

Les métiers de la probation : pratiques, et identités professionnelles

Depuis l'ordonnance du 23 décembre 1958, les métiers de la probation ont beaucoup évolué. La reconnaissance progressive d'une justice de l'application des peines, la réflexion européenne sur les bonnes pratiques par le biais des règles européennes de la probation, l'évolution des missions attribuées aux services et aux agents affectent nécessairement les métiers de la probation, c'est-à-dire tout à la fois les pratiques, les responsabilités et les identités professionnelles des praticiens chargés de la mettre en œuvre.

Pour cerner les enjeux professionnels soulevés par les évolutions de ce domaine de l'action publique, nous croiserons dans cette session l'approche sociologique et le retour d'expérience de praticiens. Un contrepoint avec la Belgique enrichira les analyses.

Président de session : Yves PERRIER, directeur de service pénitentiaire d'insertion et de probation honoraire

- *Responsabiliser et contextualiser. Les CPIP face à leurs dilemmes*, Xavier DE LARMINAT, maître de conférence en science politique, université de Rouen.

- *La probation sous l'angle des pratiques quotidiennes*, Loïc LECHON, CPIP, SPIP de Charente-Maritime et Anne TAILLEFER, CPIP, SPIP de Paris.

Contrepoint : *Les acteurs de la probation en Belgique*, Joséphine BASTARD, docteure en sciences politiques et sociales de l'université de Liège.

Échanges avec la salle puis pause-café

16h15 - 18h00 : Troisième session

Nouveaux instruments, nouvelles méthodes, nouveaux concepts : quelle philosophie d'action pour la probation ?

Aujourd'hui, environ 170 000 personnes sont suivies en milieu ouvert en France dans le cadre d'une mesure pénale ou d'une peine, principalement dans le cadre d'un sursis avec mise à l'épreuve, d'une mesure de travail d'intérêt général, d'une libération conditionnelle, d'un suivi socio-judiciaire, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une semi-liberté.

Cette session proposera de réfléchir aux moyens élaborés pour organiser le suivi des personnes placées sous main de justice. Il s'agira de réfléchir à la création de nouvelles mesures, mais également à la mise en place de nouvelles méthodes d'intervention fondées parfois sur de nouveaux concepts (la notion de « désistance », ou encore le modèle « risques-besoins-réceptivité », etc.).

Cette session s'intéressera également aux outils d'évaluation, introduits avec un double souci de rationalisation de l'activité et de gestion des risques de récidive. Comment les acteurs du monde de la probation s'approprient-ils ces outils ? Comment comprendre les résistances qui s'expriment à leur égard ? Un contrepoint sur l'Écosse nourrira la réflexion sur ce thème.

Président de session : Paul MBANZOULOU, directeur de la recherche et de la documentation, École nationale de l'administration pénitentiaire.

- La prévention de la récidive ou les conflits de rationalité de la probation française, **Olivier RAZAC**, maître de conférences en philosophie, Université Grenoble Alpes.
- La probation du point de vue du JAP : retour d'expérience de **Cécile DANGLES** vice-présidente chargée de l'application des peines au TGI de Lille, présidente de l'ANJAP.

Contrepoint : *Les transformations de la probation en France : réflexions et leçons écossaises à l'usage de mes collègues français*, **John STURGEON**, enseignant en travail social, University of the West of Scotland.

Échanges avec la salle

18h00 - 18h30 : Conclusion et synthèse

Marie-Sophie DEVRESSE, professeure de criminologie, Université catholique de Louvain.

18h30 - 18h45 : Clôture